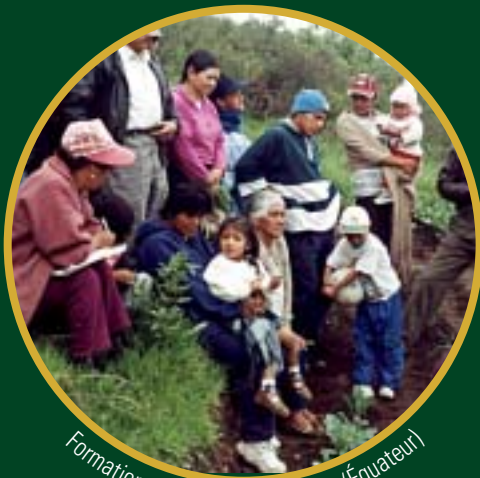


PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA FORMULATION DE POLITIQUES MUNICIPALES EN MATIÈRE D'AGRICULTURE URBAINE

Participation des citoyens à l'agriculture urbaine



Formation communautaire, Quito (Équateur)

Quatre bonnes raisons pour s'intéresser à l'agriculture urbaine

La faim augmente

En Amérique latine, le nombre de personnes qui souffrent quotidiennement de la faim a augmenté de 20 % en moins de trente ans. Bilan : 65 millions d'habitants à nourrir... un défi qu'il appartient aux villes de relever.

Médecine naturelle pour tous

Les pauvres dépensent de 40 à 60 % de leurs maigres revenus pour se nourrir et presque 15 % pour leurs besoins d'hygiène et de santé. Or, la production de plantes médicinales et de produits dérivés (infusions, extraits, essences, etc.) peut servir de recours aux plus démunis et laissés pour compte, de sorte que l'accès à la santé ne leur soit pas interdit.

Recyclage des déchets et épuration des eaux au profit de la sécurité alimentaire urbaine

Seuls 2 % des déchets produits par nos villes sont traités convenablement. Des milliers de mètres cubes d'eaux résiduelles sont gaspillés ou épurés à un coût beaucoup trop élevé. Ces résidus peuvent néanmoins être transformés en d'excellentes sources d'engrais, en eaux d'irrigation et en compléments de l'alimentation animale.

Créer des emplois et des revenus à peu de frais

L'agriculture urbaine (AU) génère des emplois à des frais nettement inférieurs aux investissements requis dans d'autres secteurs de production. Créer un emploi en AU revient à moins de 500 dollars, et cet investissement peut être amorti à l'aide de micro-crédits.

Les nombreux avantages de l'AU sur le plan alimentation, santé, environnement et création d'emplois sont autant de raisons qui expliquent pourquoi les municipalités cherchent de plus en plus à développer et à moderniser cette forme d'agriculture.

Les principes énoncés dans ce document sont le fruit des dernières percées scientifiques et technologiques, ainsi que des pratiques novatrices adoptées par les villes de la région. Ces pratiques sont une excellente source d'inspiration et nous vous invitons à partager et à enrichir cette expérience.

Bonne récolte urbaine!

Y.C.

Les défis

Les programmes et politiques en matière d'agriculture urbaine (AU) doivent se fonder sur le dialogue entre les gouvernements locaux, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations universitaires, les producteurs, le secteur privé formel et informel, les mouvements sociaux et les organisations communautaires. L'accent doit être mis particulièrement sur les groupes non organisés et les exclus.

Dans ce contexte, il faut :

- ouvrir et institutionnaliser des espaces de participation au sein de la gestion municipale;
- renforcer la capacité des intervenants locaux à participer au diagnostic et au recensement des problèmes, à la priorisation des solutions à adopter, au règlement des différends, et à la coordination des activités de mise en œuvre, systématisation, surveillance, élaboration, suivi et contrôle des politiques municipales;
- faciliter le financement nécessaire à l'exécution des mesures et politiques convenues.



Un atelier en plein fonctionnement, Lima (Pérou)



Confection d'un plan d'aménagement, Montevideo (Uruguay)

Le présent document propose des principes directeurs à suivre pour obtenir la participation de tous les intervenants dans le domaine de l'agriculture urbaine.

« Les rêves et la ville se bâtissent en commun ».

Natasha Reyes, directrice de la Direction métropolitaine du développement durable humain. Municipalité du district métropolitain de Quito.

Six grands principes pour la formulation de politiques

Sous l'optique de la participation des citoyens à l'agriculture urbaine

1. Sensibilisation et mobilisation des intervenants

Une première étape du processus de consultation et de participation locale à l'AU consiste à sensibiliser et à mobiliser les divers groupes d'intervenants et d'institutions de manière à coordonner les activités des gouvernements locaux, nationaux et régionaux avec celles des représentants de la société civile, de la localité et du secteur privé.

Il faudra insister tout particulièrement sur les aspects suivants :

Mettre en œuvre des stratégies de communication et de diffusion adaptées aux divers publics ciblés

Il importe d'élaborer une stratégie pour la diffusion du programme d'AU, en faisant appel à la voie électronique (Internet), aussi bien qu'aux organes de diffusion conventionnels (radio, télévision et presse écrite).

Il est essentiel de faire entrer en ligne de compte des secteurs non organisés de la population, particulièrement les petits producteurs, les micro-entreprises et les commerçants informels.

Formaliser l'engagement

On peut formaliser son engagement auprès des divers intervenants moyennant une convention ou une entente qui contribue à la transparence et à l'institutionnalisation du processus.

À Quito (Équateur), le gouvernement local, plusieurs ONG, le PGU-ALC/PNU-HABITAT et les représentants communautaires ont cherché à donner de l'élan au programme AGRUPAR (agriculture urbaine participative) en concluant une entente pour diagnostiquer les problèmes et formuler un plan d'intervention dans un climat de participation.

2. Diagnostic participatif

La démarche doit s'amorcer par une étude ou diagnostic participatif de la situation de manière à prioriser les problèmes et les besoins concrets et envisager l'élaboration d'un programme d'AU en fonction des limites et des possibilités de la municipalité. Ces diagnostics doivent faire entrer en ligne de compte les facteurs sexospécifiques, ethniques et générationnels ainsi qu'une vision et

valorisation des localités, car ce n'est qu'ainsi que l'on pourra formuler des propositions inclusives (voir le document no. 7).

À Montevideo (Uruguay), on a eu recours à diverses techniques de participation au diagnostic, à l'aide, notamment, des plans cadastraux, de sondages et de constatations sur le terrain, et en identifiant les systèmes de production, leur emplacement, leurs principales caractéristiques, le cadre juridique, ainsi que les besoins et opinions des intervenants en ce qui a trait au développement de l'activité.

3. Formulation de stratégies d'action solidaire

Définir les stratégies et recenser les intervenants

Il s'agit de définir de manière participative les activités, les objectifs, les méthodes, les instruments, les intrants, la stratégie à suivre pour la mobilisation des ressources et les résultats escomptés. À cette fin, il est nécessaire de consolider les capacités des intervenants locaux.

Décrire le rôle des intervenants, en leur reconnaissant des intérêts divers, et en générant des espaces et des outils pour la négociation et le règlement de différends.

Quant à la sélection des mesures stratégiques, il faudra tenir compte de leur viabilité en termes sociaux et politiques et de leur faisabilité par rapport aux ressources.

Constitution de plates-formes d'intervenants multiples

La constitution de plates-formes multisectorielles, de tribunes locales, de tables de discussion ou de groupes de travail pour la définition et mise en œuvre des plans d'action convenus et l'approbation officielle du gouvernement local sont autant d'éléments qui donnent une vigueur et légitimité politique aux initiatives convenues.

À Cuenca (Équateur), on a établi une telle plate-forme pour la promotion du programme municipal d'AU avec la participation dynamique du gouvernement local et de plus de 30 organisations communautaires, ONG et organismes internationaux. Lors d'assemblées et au moyen de sondages, les divers intervenants ont décidé du genre d'activité qu'il fallait élaborer dans le cadre du programme, tout en prenant des engagements et en consacrant des ressources municipales pour leur mise en œuvre.



Maire concluant une entente d'agriculture urbaine, Quito (Équateur)



Diagnostic participatif, Maracaibo (Venezuela)

4. Mise en œuvre de projets et de programmes

Les mesures qui se traduisent par des résultats palpables contribuent à consolider l'engagement et la participation des intervenants et à leur donner du poids à l'heure de formuler des politiques publiques. Il convient d'élaborer dès le départ des projets pilotes ou démonstrations pratiques dont on peut constater les résultats à court terme, et qui génèrent un climat propice à des processus plus complexes et plus lents.

Le rôle des divers intervenants

Tout au long de cette étape :

- les communautés et organisations communautaires jouent un rôle fondamental tant sur le plan de la gestion et de la coordination des projets que sur celui de l'évaluation et de la fiscalisation des mesures adoptées;
- les ONG offrent leurs conseils techniques et prêtent main forte aux efforts communautaires;
- les universités et les centres de recherche appuient l'élaboration de technologies adaptées au processus de production et de transformation et offrent un soutien méthodologique au niveau du diagnostic, de la surveillance et des processus pédagogiques;
- le secteur privé facilite l'accès des plus exclus aux services financiers (p. ex. micro-crédits), aux intrants, à la commercialisation, etc. ;
- les gouvernements locaux et nationaux jouent un rôle clé du moment qu'il leur appartient de veiller à la disponibilité de terrains, de garantir l'accès aux services publics, d'approuver une réglementation propice et de voir à la réglementation des activités d'AU (voir le document no. 3).

Au **Rimac (Lima-Pérou)**, la municipalité a conclu une entente de coopération avec l'entreprise privée Purina Center Rimac Corn (fabricant de provende à volaille), qui offre à titre gratuit aux habitants de la localité et aux promoteurs municipaux des séances de formation et des conseils techniques sur l'aviculture.

5. Institutionnalisation et élargissement des activités

Outre la mise en œuvre de projets concrets, la politique municipale doit garantir la durabilité du programme au-delà du mandat de telle ou telle administration et faciliter l'élargissement des activités à une autre échelle : passer d'un seul quartier à plusieurs; d'une seule ville ou municipalité à plusieurs.

Inclusion dans les plans d'aménagement territorial et les programmes sectoriels

L'institutionnalisation peut avoir lieu en introduisant l'AU dans les plans stratégiques, les plans de développement et d'aménagement territorial, à l'instar de ce qui a été fait à **La Havane (Cuba)** (voir le document no. 3).

On peut également songer à l'inclusion de l'AU dans les programmes sectoriels (santé, environnement) ou à la création de programmes municipaux d'AU.

Intégration au budget municipal

L'inclusion de l'AU dans le budget municipal s'est avéré un élément essentiel pour la promotion de ces activités à **Rosario (Argentine)**, où l'intendance garantit les ressources pour le développement d'activités de promotion, de formation et de commercialisation. (Voir le document no. 4.)

6. Surveillance et évaluation

La surveillance et l'évaluation font partie intégrante du processus et ne doivent pas être perçues comme des mesures ponctuelles à mettre en œuvre uniquement à un moment donné ou à la toute fin d'un processus. Une démarche qui se veut participative et qui tient compte des points de vue internes et externes à l'heure d'évaluer les résultats et les répercussions d'un programme, permet de consolider les résultats, de partager les leçons apprises des succès aussi bien que des échecs, et de planifier de nouvelles interventions.

Système participatif de surveillance et d'évaluation

Il faut mettre en œuvre un système participatif de surveillance et d'évaluation en insistant particulièrement sur la qualité et la pertinence des indicateurs établis.

Pour l'évaluation qualitative et quantitative de son programme d'industrie agroalimentaire, le gouvernement de l'État du **Mato Grosso do Sul (Brésil)** entend mener des sondages auprès des producteurs et des commerçants en vue d'évaluer les conditions socio-économiques, les aspects sexospécifiques et générationnels, le développement local, le transfert technologique et les répercussions sur l'environnement.



Visite sur le terrain, Belo Horizonte (Brésil)



La localité élabore son propre plan d'action, Iquitos (Pérou)

« Les programmes locaux d'AU peuvent se constituer en un intrant clé pour ce qui est de bâtir une gestion publique participative et démocratique dans les villes de la région ».

Carlos Carignano, intendant de la municipalité de Camilo Aldao, Argentine.

Bibliographie choisie :

Cruz, María Caridad. Sistematización de políticas municipales e intervenciones en agricultura urbana. Programme d'agriculture urbaine, municipalité de Cuenca. Cuenca, 2000. (www.pgualc.org)

Dubbeling, Marielle et Santandreu, Alain. "Diagnósticos participativos en agricultura urbana: lineamientos metodológicos y conceptuales". En: *Cuadernos de Trabajo 86*. CRDI, CLAES, IPES, PGU-ALC/PNU-HABITAT. Quito, 2002. (www.pgualc.org)

RUAU, RÉSEAU AGUILA et PGU-ALC. *Revista Agricultura Urbana*, No 5. "Métodos apropiados para la investigación, planificación, implementación y evaluación en agricultura urbana". Lima, 2002. (www.ipes.org/agUILA)

Personnes-ressources :

Rufo Cabrera, coordonnateur du programme d'agriculture urbaine. Municipalité de Cuenca, Équateur. Tél. : (593 7) 845 499 / 831 353. Courriel : cabreraruf@hotmail.com

César Jaramillo, coordonnateur du programme AGRUPAR. Direction métropolitaine de développement durable humain. Municipalité du district métropolitain de Quito, Équateur. Tél. : (593 2) 2583 285 / 2289 214. Courriel : aurbana@quito.gov.ec

Luis Lobatón, maire de la municipalité du district de Rímac – Lima, Pérou. Tél. : (51 1) 48 23101. Courriel : morenocharles@hotmail.com

Lilia Moedejar, directrice. Direction provinciale de l'aménagement du territoire. Ville de La Havane, Cuba. Tél. : (53 7) 33 4589

Alberto Gómez Perazzoli, directeur du programme d'agriculture urbaine. Unité de Montevideo Rural, Intendance municipale de Montevideo, Uruguay. Tél. : (598 2) 901 3451. Courriel : umr@piso3.imm.gub.uy

Antonio Lattuca, coordonnateur du programme d'agriculture urbaine. Secrétariat à la promotion sociale de la municipalité de Rosario, Argentine. Tél. : (54 341) 4802444. Courriel : lattucario@arnet.com.ar

Humberto de Mello Pereira, IDATERRA-PROVE. Gouvernement de l'État du Mato Grosso do Sul, Brésil. Tél. : (55-67) 318-5276. Courriel : humbertocrba@hotmail.com



Les personnes âgées participent, elles aussi – La Havane (Cuba)

Participation des citoyens à l'agriculture urbaine

N° 2

Ce document s'inspire d'un texte rédigé par Fernando Patiño (conseiller)

Rédacteurs : Yves Cabannes (PGU-ALC), Marielle Dubbeling et Alain Santandreu (IPES/PGU-ALC)

Réviseurs : Nancy Sánchez et Mónica Rhon D.

Conseiller en communication et mise en page : Roberto Valencia (Zonacuario)

Ce document fait partie d'une collection de neuf énoncés de principes/documents de synthèse qui s'articulent autour de divers sujets liés à l'agriculture urbaine :

1. L'agriculture urbaine : moteur du développement municipal durable
2. Participation des citoyens à l'agriculture urbaine
3. Agriculture urbaine : planification et aménagement matériel du territoire
4. Micro-crédits et investissements en agriculture urbaine
5. Récupération des déchets organiques au profit de l'agriculture urbaine
6. Épuration des eaux résiduelles au profit de l'agriculture urbaine
7. Agriculture urbaine : favoriser l'équité entre hommes et femmes
8. Agriculture urbaine et autonomie alimentaire
9. Transformation et commercialisation des produits de l'agriculture urbaine.

On trouvera la collection intégrale de ces documents sur le site du Programme de gestion urbaine : www.pgualc.org et du CRDI www.crdi.ca

Les travaux ont été coordonnés et financés par le Centre de recherches pour le développement international (CRDI – Canada), le Programme de gestion urbaine pour l'Amérique latine et les Caraïbes (PGU – ALC/PNU-HABITAT, Équateur) et l'IPES, Promotion du développement durable (Pérou).

IDRC  CRDI

Centre de recherches pour le développement international
250, rue Albert
CP 8500, Ottawa, Canada K1G 3H9
Tél. : (613) 236-6163 poste 2310
Courriel : blwilson@idrc.ca


Promotion du développement durable

Jorge Price, directeur général
Calle Audiencia N° 194, San Isidro
Apartado Postal 41-0200
Tél. : (51 1) 440-6099 / 421-6684.
Courriel : ipes@ipes.org.pe



Yves Cabannes, Coordonnateur régional
García Moreno 751 entre Sucre y Bolívar
Télec. : 593-258 39 61 / 228 23 61
Courriel : pgu@pgu-ecu.org